

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

CIRCUIT TOUT-TERRAIN

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AUTOCROSS & SPRINTCAR

FFSA

15-16 AOÛT 2026

IS-SUR-TILLE

CÔTE-D'OR

GRATUIT moins de 16 ans
SAMEDI 7€ - DIMANCHE 10€
PASS WEEK-END 15€
BUVETTE & SNACK
SUR PLACE

WWW.CKCB.FR

CKCB

OPAC

STAR MEDIA

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui diffèrent.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

INFORMATIONS

Asa organisatrice	0416/ASA TERRE ISSOISE
Nom de l'épreuve	Championnat de France d'Autocross et Sprintcar d'Is-sur-Tille
Date	15 et 16 août 2026
Niveau d'enregistrement (Régional, National, Inter)	National
Eligibilité	
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue (date & numéro)	
Permis d'organisation FFSA (date & numéro)	


FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : **550**
DATE : **7 juillet 2026**

Personne désigné par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	Mêlé Francis
Téléphone	06.80.40.54.60
Mail	ckcbi@orange.fr

Organisateur technique	
Nom	Llorca Marie-Hélène
Adresse	18 rue de l'église 21380 Epagny
Téléphone	06.76.64.44.61
Mail	ckcbi@orange.fr

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 54
du 17/06/26

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	<i>Dominique RIOUX lic 14770 asa 15.01</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Danièle Mitrac lic 6151 asa 11.01</i>
Membres du Collège	<i>Serge Cerland lic 9221 asa 14.46</i> <i>Marc Kessler lic 233857 asa 04.02</i>
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Martine Llorca</i>
Directeur de Course	<i>Christian Rainaud lic 6150 asa 11.01</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Jacky Olivain lic 3272 asa 03.24</i>
Adjoints à la Direction de Course	
Départs	<i>René Herbeuval lic 136959 asa 03.15</i>
Vidéo 1	<i>Michel Léonate lic 12844 asa 03.23</i>
Vidéo 2	<i>Marie De Moncuit lic 221225 asa 15.01</i>
Grilles de départ	<i>Jean-Charles Tissier lic 11274 asa 15.03</i>
Arrivés	<i>Robert Bott lic 302406 asa 04.02</i>
Vérifications et responsable du plan d'identification	<i>Axel Ropp lic 296875 asa 08.15</i>
ZAT	<i>Arnaud Bouveret lic 41874 asa 04.02</i>
Validation examen	<i>Franck Clipet lic 307572 asa 12.01</i>
Stagiaire	<i>Gilles Gathelier lic 397156 asa 12.05</i>
Commissaires Techniques	
Délégué	<i>Martial Lobrot lic 114567 asa 04.03</i>
Adjoint	<i>Jean-Pierre Roques lic 178808 asa 09.04</i> <i>Michel Bougault lic 42903 asa 12.05</i> <i>Emile Tena lic 124058 asa 03.05</i> <i>Denis Derché lic 33547 asa 03.14</i> <i>Jean-Claude Desnoux lic 11176 asa 16.09</i> <i>Sébastien Verron lic 46757 asa 13.17</i> <i>Julien Mugnier lic 47715 asa 04.16</i> <i>Vincent Vasic lic 33444 asa 04.21</i>
Stagiaire	
Chargés des relations avec les concurrents	responsable responsable adjoint
	<i>Fabrice Van Wonterghem lic 1183 asa 03.14</i> <i>Bruno Petrequin lic 8944 asa 04.03</i> <i>Jean Wambach lic 3030 asa 03.06</i> <i>René Desroches lic 1726 asa 05.16</i> <i>Joël Doradoux lic 1383 asa 11.17</i>
Chronométrateur(s)	<i>Patrice Gaasch lic 32392 asa 04.16</i> <i>Jean-Baptiste Gaasch lic 201567 asa 04.16</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>Francis Mélé lic 48623 asa 04.16</i> <i>Marie-Hélène Llorca lic 184458 asa 04.16</i>
Médecin Chef	<i>Imad SFEIR</i>
Responsable Sécurité	<i>Pascal Collot lic 48081 asa 04.16</i>
Responsable du service presse	<i>Hervé Prieur lic 139051 asa 04.16</i>
Responsable Vidéo	<i>Sté EBOO Siret 507 757 002 000 11</i> <i>86140 Scorbe-Claivaux</i>
Dirigeant	<i>Didier Rodrigue lic 318582 asa 11.11</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA Terre Issoise et l'organisateur technique est le CKCBI.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	14 juillet 2026
Clôture des engagements	Mercredi 5 août 2026, avant minuit
Publication de la liste des engagés	Samedi 8 août 2026 par l'OFAC
Date et lieu de la compétition	Samedi 15 et dimanche 16 août 2026 Circuit Automobile Terre d'Is-sur-Tille
Vérifications	Samedi 15 août 2026 de 7h00 à 8h49
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 14 août 2026 à 18h, salle du collège
Briefing obligatoire	Il sera écrit et distribué aux pilotes par messagerie instantanée. Un briefing oral facultatif (sur décision de la direction de course 15 minutes après la fin des essais chronométrés sous le chapiteau près du podium).
Horaire des essais chronométrés	A partir de 8h00
Horaire de la course	Samedi 15 août 2026 de 13h à 19h30 Dimanche 16 août 2026 de 8h30 à 18h30.
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	A l'issue de chaque finales au podium

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 15 août 2026 de 7h00 à 8h49 aux espaces administratif et technique. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du jeudi 13 août 2026 (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06.76.64.44.61

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Uniquement sur : engage-sports.com/7-chpt-de-France-2026/

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au *mercredi 5 août 2026* à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 220 € et 190 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 440€ et 380€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 110, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture *ne pourra pas* être pilotée par DEUX pilotes à l'exception de la division *Sprint girl* (en cas de double monte avec la division *Super Sprint*).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera apposée sur la partie avant des véhicules par l'organisateur lors de la mise en prégrille des véhicules. Conforme au plan d'identification du promoteur.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le championnat de France d'autocross et sprintcar d'Is-sur-Tille se déroulera sur le circuit Automobile Terre d'Is-sur-Tille. Il est long de 1006 mètres et la largeur est comprise entre 13 mètres et 16,3 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date 20 avril 2026 sous le numéro
21 05 26 0605 AC Nat 0818 pour le tracé variant long de 818m
21 05 26 0605 AC Nat 1006 pour le tracé long de 1006m
L'accès au circuit est au 2 route D901, voir plan annexe.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d’affichage virtuel. En cas de problème technique le tableau d’affichage virtuel sera remplacé par un tableau d’affichage papiers. Ce tableau d’affichage sera situé *près de la prégrille*. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à proximité de la prégrille et de l’accès à la direction de course. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants :
Marie-Hélène Llorca 06.76.64.44.61
Francis Mélé 06.80.40.54.60

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera remis aux vérifications administratives par voie dématérialisée.
Le briefing oral facultatif pourra avoir lieu selon décision de la direction de course.

7.4.1. ZONE D’ASSISTANCE TEMPORAIRE

La zone d’assistance temporaire (ZAT), matérialisée par des barrières, doit être précisée au règlement particulier et sur le plan de sécurité de l’épreuve.

La ZAT se trouve au niveau du local contrôle technique du site.



7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

L'accès au site pour les pilotes et les officiels se fait au 2 route D901 avant 07h00 le matin. Après cet horaire, l'accès se fait par le parc spectateurs.

Rappel aux pilotes :

Chaque concurrent devra disposer de 2 extincteurs dans sa structure visible un pour le véhicule de course et un pour la structure (6kg minimum) à portée opérationnelle et facile d'accès depuis les allées de circulation, ainsi que d'une bâche de protection sous le véhicule de course.

Les pilotes (ou leur tuteur pour les mineurs) sont responsables de leurs accompagnants.

Concernant la sécurité de tous et le respect du voisinage :

- Aucun essai n'est autorisé hors-piste ;
- Ne pas faire « ronfler » les moteurs inutilement en dehors des courses ;
- Prendre en charge vos poubelles et vos déchets ;
- Laisser les allées du parc pilotes libres et dégagées ;
- Tenir en laisse les animaux de compagnie.
- Les déplacements (hors organisation) avec des véhicules terrestre à moteur (vélo électrique, trottinette électrique, cyclomoteur, quad,...) sont interdit dans l'espace public, sur la piste et dans le parc pilote.
- Pendant les interventions techniques l'accès à la piste est interdit même à pied.

Horaires de la manifestation :

Samedi 15 août 2026 :

- Vérifications administratives et techniques de 07h00 à 08h49 ;
- Essais chronométrés dès 08h00;
- Briefing oral 15 minutes après la fin des essais suivant DC (facultatif)
- Manches qualificatives 1 et 2 à partir de 13h00 jusqu'à 19h30 sur 5 tours.

Dimanche 16 août 2026 :

- 3^{èmes} manches qualificatives 8h30 ;
- Début des ½ finales 11h00 ;
- Pause et séance de dédicaces ;
- Suite ½ finales et finales à partir de 13h00 jusqu'à 18h30 avec remise des prix.

